

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

OBJET : BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2020 DE LA VILLE.

OBSERVATIONS GENERALES

Ce projet de Budget Primitif 2020 est élaboré dans un environnement national d'urgence écologique, économique et sociale, marqué par un ralentissement prévisible de la croissance. Le Projet de Loi de Finances 2020 ouvre l'acte 2 du quinquennat présidentiel, dans la perspective du renouvellement des Conseils Municipaux et intercommunaux au printemps prochain. Au cœur du PLF, l'enjeu pour les collectivités tournera autour de la suppression totale de la taxe d'habitation pour les résidences principales entre 2021 et 2023. La réforme de la fiscalité locale est fortement attendue, et particulièrement les dispositions sur la compensation « effective » de la suppression de la taxe d'habitation.

Ce budget intègre les directives et les principes qui ont fait l'objet du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) tenu en séance du conseil municipal du 06 Novembre dernier, rapport qui reprend, conformément aux obligations de la loi NOTRe, les éléments de réflexion, de détails et de justificatifs pour les points principaux qui ne feront pas l'objet d'une nouvelle reprise dans la présente note.

Les Elus assument le maintien des taux des trois taxes locales (*Taxe d'Habitation 20,50%*, *Taxe Foncière Bâtie 30,34%*, *Taxe Foncière Non Bâtie 73,72%*) ainsi que le non recours à l'emprunt, reposant sur des principes caractérisant une gestion volontariste et rigoureuse, dans une prospective à long terme. Ils assurent ainsi une situation saine et optimisée pour le financement des investissements.

Le cumul des sections de fonctionnement et d'investissement représente un budget total de 23 276 500 Euros (*contre 23 470 000 € en 2019*), soit une diminution de 193 500 Euros (*ou - 0,82%*) provenant principalement de la section d'investissement.

Ce budget 2020 est très proche de celui de 2019. Pour l'exercice **2020**, l'épargne brute (EB) et l'épargne nette du Budget Primitif seraient de l'ordre respectivement de **2 156 000 Euros** et **2 106 000 Euros** (*arrondi supérieur - contre respectivement 2 168 000 € et 2 118 000 € pour le budget primitif 2019*), soit une légère diminution de 0,56% (*ou -12 000 €*) de l'EB.

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (détail à partir de la page 15 pour les dépenses et de la page 18 pour les recettes)

La section de fonctionnement d'un montant total de 19 550 000 € (contre 19 270 000 € en 2019) connaît une augmentation de 280 000 € soit +1,45% (contre +1,42% pour le BP 2019).

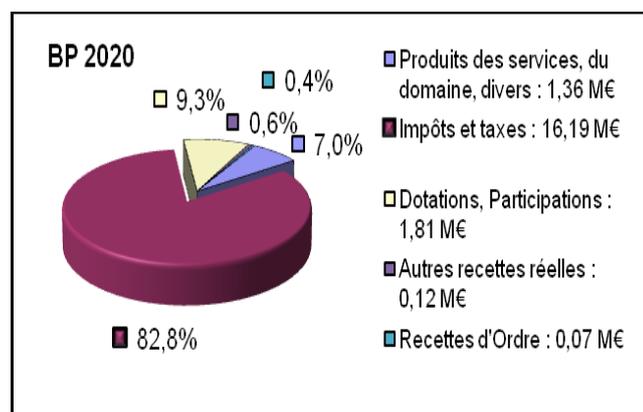
A / RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 19 550 000 € se structurent essentiellement autour de deux pôles, en opérations réelles et en opérations d'ordre.

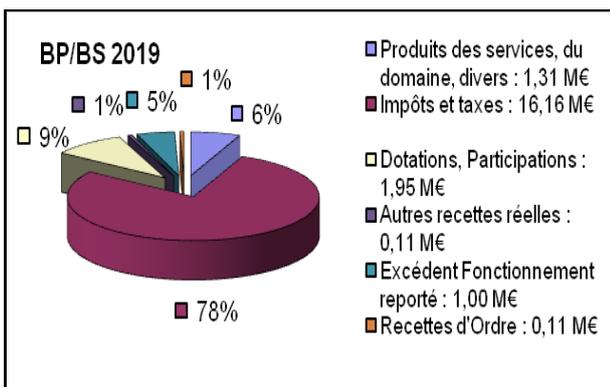
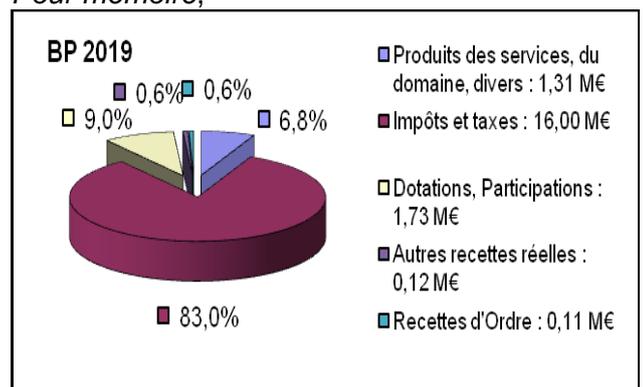
Les recettes réelles augmentent en 2020 de 318 000 € ou +1,66%. La majoration provient essentiellement des ressources fiscales de 182 000 € et des dotations et participation d'environ 86 000 €.

Ces recettes s'établissent comme suit :

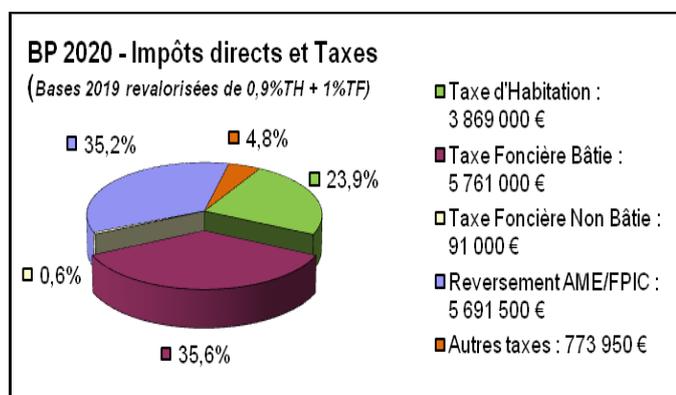
	BP 2020	BP 2019	ROB 2020	BP/BS 2019	BP/BS 2018
Atténuation des charges (Chapitre 013)	7 090 €	7 000 €	7 000	10 000 €	7 000 €
Produits des services, domaine, divers (Chapitre 70)	1 359 325 €	1 313 850 €	1 360 000	1 313 450 €	1 250 910 €
Impôts et Taxes (Chapitre 73)	16 186 450 €	16 004 450 €	16 186 500	16 159 450 €	15 791 250 €
Dotations et participations (Chapitre 74)	1 812 660 €	1 725 830 €	1 811 000	1 950 170 €	1 853 880 €
Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)	71 620 €	68 110 €	73 500	68 120 €	72 310 €
Excédent de fonctionnement reporté ou anticipé (Cpt 002)	0 €	0 €		1 000 000 €	500 000 €
Produits Financiers et Exceptionnels (Op.Réelles) (C76-77)	38 855 €	38 760 €	38 000	38 810 €	39 150 €
S/Total des recettes directes (+1,66%)	19 476 000 €	19 158 000 €		20 540 000 €	19 514 500 €
Travaux en régie (ordre)	50 000 €	100 000 €	50 000	100 000 €	100 000 €
Produits Exceptionnels (ordre patrimoniales)	24 000 €	12 500 €	24 000	13 000 €	12 500 €
TOTAL GENERAL (+1,45%)	19 550 000 €	19 270 000 €		20 653 000 €	19 627 000 €



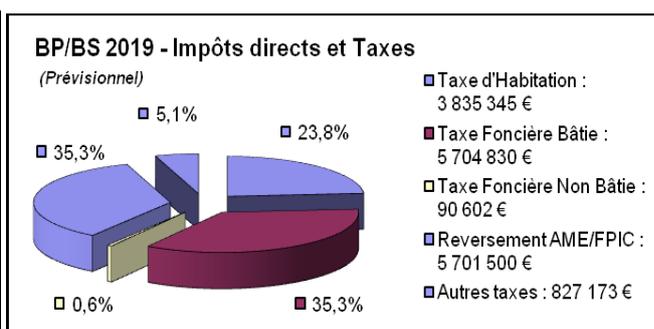
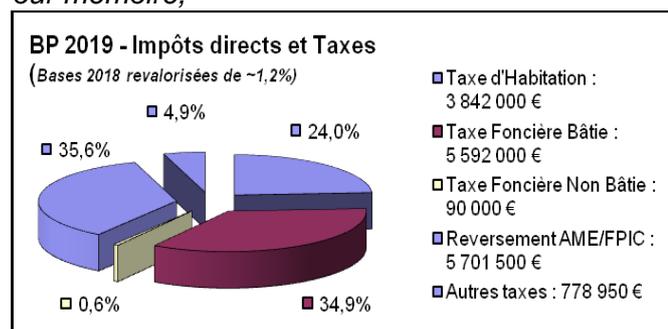
Pour mémoire,



➤ **Les impôts directs et taxes (Chapitre 73) sont de 16 186 450 €** contre 16 004 450 € pour le BP 2019. Ils progressent de 182 000 € soit +1,14% par rapport au BP 2019. La hausse provient notamment de la régularisation faite au BS 2019 (+106 000 €) puis de la revalorisation forfaitaire prévisionnelle à hauteur de 0,9% et 1% des bases de taxes locales (+ 91 000 €) dans l'attente du coefficient définitif fixé par l'Etat ; à noter la révision à la baisse de la Dotation de Solidarité Communautaire (-17 000 €).



Pour mémoire,



a) Les **taxes locales s'élèvent à 9 721 000 €** et progressent de 197 000 € par rapport au BP 2019.

		T.H.	Variation	T.F.B.	Variation	T.F.N.B.	Variation	
2020 Prévisionnel	BASE	18 877 381	0,90%	18 991 030	1,00%	124 129	1,00%	
	TAUX	20,50%		30,34%		73,72%		
	PRODUIT	3 869 863	34 518	5 761 879	57 049	91 508	906	9 723 250
	Arrondi	3 869 000		5 761 000		91 000		9 721 000
2019 Prévisionnel	BASE	18 709 000		18 803 000		122 900		
	PRODUIT	3 835 345		5 704 830		90 602		9 630 777
2018 Réal	BASE	18 148 928		18 256 007		121 072		
	PRODUIT	3 720 530		5 538 873		89 254		9 348 657
2018 Prévisionnel	BASE	18 520 000		18 215 000		121 000		
	PRODUIT	3 796 600		5 526 431		89 201		9 412 232
2017 Réal	BASE	18 127 112		18 050 399		114 780		
	PRODUIT	3 716 058		5 476 491		84 616		9 277 165
2017 Prévisionnel	BASE	18 299 000		17 986 000		114 700		
	PRODUIT	3 751 295		5 456 952		84 557		9 292 804

b) La prévision de la **Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.)** s'élève à **363 000 €** pour 2020, soit une diminution de 17 000 € par rapport au BP 2019. Le BP 2020 s'est vu doté d'une dotation approximativement équivalente à celle de 2019 ; et ce dans l'attente des décisions qui seront prises par le futur conseil communautaire. La DSC attribuée nominativement en 2016, et revalorisée annuellement au regard des critères retenus (*population DGF, Potentiel Financier/revenu par habitant, croissance économique, km de voirie, dépenses de fonctionnement, logements sociaux*), a connu l'évolution ci-après :

Amilly	Prév.2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
D.S.C.	363 000	363 828	387 210	353 830	352 023	511 345	546 680	700 870
Variations N/N-1	-828 -0,23%	-23 382 -6,04%	33 380 9,43%	1 807 0,51%	-159 322 -31,16%	-35 335 -6,46%	-154 190 -22,00%	0 0,00%

c) Le montant de l'**Attribution de Compensation (A.C.)** a été maintenu à son niveau arrêté en 2016 par la CLECT de l'AME (*Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées*), soit **5 138 500 €**. Il est précisé que ce montant ne tient pas compte d'éventuelle nouvelle mutualisation (inconnue financière), ni du transfert en 2017 de la compétence « fourrière animale » à l'AME donné sans suite à ce jour.

Amilly	Prév.2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
A.C.	5 138 497,68	5 138 497,68	5 138 497,68	5 138 497,68	5 138 497,63	5 195 997,63	5 221 536,72	5 221 536,72
Variations N/N-1	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%	-57 500 -1,11%	-25 539 -0,49%	0 0,00%	0 0,00%

Pour rappel : Transferts de - 24 474 € Sivlo / -1 065 € CMS pour 2015 ; - 57 500 € Sicam pour 2016.

d) Quant au F.P.I.C., partie « reversement », il s'élève à **190 000 €**, soit une légère hausse de 3 000 € par rapport au BP 2019, mais qui avoisine le montant arrêté de droit commun de 2019. Il a été décidé de le maintenir à son niveau de réalisation 2018 (*avec un arrondi supérieur*) par souci de sécurité et ce, compte tenu du gel de la péréquation horizontale prévue dans le PLF 2020 (*incidences sur la péréquation verticale*). Toutefois, la Ville reste « débitrice » au niveau du F.P.I.C global conformément au tableau ci-dessous.

Amilly	Prév.2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Part Reversement	190 000	191 415	186 459	188 935	166 588	128 497	95 400	12 109
Variations N/N-1	-1 541	4 956	-2 476	22 347	38 091	33 097	83 291	-7 608
F.P.I.C. Total	-50 000	-19 296	-48 916	-42 161	-7 688	13 942	19 413	-37 950
Variations N/N-1	-30 704	29 620	-6 755	-34 473	-21 630	-5 471	57 363	-37 950

Pour ce qui concerne les autres recettes fiscales, elles n'appellent pas d'observations particulières car elles demeurent stables.

➤ **Les dotations et participations (Chapitre 74) passent de 1 725 830 € en 2019 à 1 812 660 € en 2020**, soit une augmentation de 86 830 € (+5,03%). Cette hausse provient principalement de la D.S.U. (*Dotation de Solidarité Urbaine*) (+127 000 €), des compensations liées aux exonérations fiscales (+30 000 €), du remboursement par l'AME des ouvrages de la Médiathèque (dans l'attente d'une mutualisation) (+54 000 €) et de la contraction de la D.G.F. de 106 000 € ; à noter des ajustements en interne dans ce chapitre.

Précisions que **la D.G.F. passe de 347 000 € à 241 000 €**, soit une diminution de l'ordre de 106 000 € par rapport au BP 2019. Les critères retenus sont ceux fixés par la Loi de Finances pour 2019 (*composantes population et écrêtement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement*), et ce dans l'attente de la transmission des éléments aux Communes.

AMILLY	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévisionnel arrondi 2020
D.G.F.	1 640 955 €	1 501 632 € (-8,49%) (-139 323 €)	1 095 645 € (-27,04%) (-405 987 €)	741 433 € (-32,33%) (-354 212 €)	496 369 € (-33,05%) (-245 064 €)	423 059 € (-14,77%) (-73 310 €)	338 195 € (-20,06%) (-84 864 €)	241 000 € (~ -28,74%) (-97 195 €)

Pour ce qui concerne les compensations versées par l'Etat liées aux exonérations de taxes (*Taxe d'Habitation principalement*), elles passent de 400 000 € à **430 000 €** pour 2020 (*soit une hausse de 30 000 € par rapport au BP ou bien à une baisse de 56 000 € par rapport à au BP/BS 2019*), et restent au niveau des réalisations (arrondies) de 2018 ; à noter la difficulté de spéculer sur les bases relatives aux personnes/familles de condition modeste (*même si les exonérations sont en hausse depuis 3 ans*).

ANNEE	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DUES AU TITRE DE T.P.		ALLOCATIONS COMPENSATRICES DUES AU TITRE DE LA T.H.		ALLOCATIONS COMPENSATRICES DUES AU TITRE DE LA T.F.		ALLOCATIONS COMPENSATRICES TOTALES	
	MONTANT	VARIATION	MONTANT	VARIATION	MONTANT	VARIATION	MONTANT	VARIATION
2015	18 606	-33,93%	305 538	13,07%	42 042	-28,95%	366 186	2,42%
2016	15 779	-15,19%	227 068	-25,68%	34 097	-18,90%	276 944	-24,37%
2017	4 911	-68,88%	373 091	64,31%	24 040	-29,50%	402 042	45,17%
2018	0	-100,00%	410 374	9,99%	22 622	-5,90%	432 996	7,70%
2019	0	-100,00%	460 914	12,32%	25 210	11,44%	486 124	12,27%
Prév. 2020	0	-100,00%	410 000	-11,05%	20 000	-20,67%	430 000	-11,55%

Il est à remarquer également :

- l'inscription de +127 000 € relative à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), inscrite pour la première fois au BS 2019 (*même base arrondie de 2018 au regard du PLF 2020 (même abondement)*) ;
- la suppression des contrats aidés (fin début 2019), et donc de la participation de l'Etat (- 6000 €) ;
- la fin de la subvention départementale versée au titre de la labellisation des espaces naturels des Savoies et Népruns (- 30 000 € fin contrat triennal) ;

- L'inscription d'une participation de l'AME sous fonds de concours sur 2020, relative au remboursement des ouvrages de la Médiathèque Relais d'Amilly (+54 000 €), dans l'attente de son éventuel transfert à l'AME ; ainsi qu'un remboursement à hauteur de 4 000 € pour l'organisation mutuelle d'un concert ;

Pour ce qui concerne les autres recettes, elles n'appellent pas d'observations particulières car elles demeurent quasi stables ou évoluent peu.

➤ **Les produits des services (Chapitre 70), qui s'élèvent à 1 359 325 €uros (contre 1 313 850 €uros pour le BP 2019)**, augmentent de 45 475 €uros soit +3,46 %. Cette hausse prend en compte principalement la majoration des tarifs des prestations de l'ordre de 1% (~27 000 € dont 7 000 € EJV, 10 000 € Cantine, 4 000 € Culture, 3 000 € Petite Enfance...) et l'ajustement des crédits en fonction des réalisations 2019 et prospectives 2020. A noter toutefois, une hausse des redevances d'occupation du domaine public d'environ 19 000 €uros (bâtiments espaces verts essentiellement : location VNF et remboursement charges ALPEJ).

➤ Concernant les **autres recettes réelles** (+3 695 € pour 2020 principalement location EJV et Restaurant du Bourg) **et les opérations d'ordre** (-38 000 € pour 2020 dont -50 000 € travaux en régie et +24 000 € Amortissements subventions d'équipement reçues), elles n'appellent pas d'observations particulières.

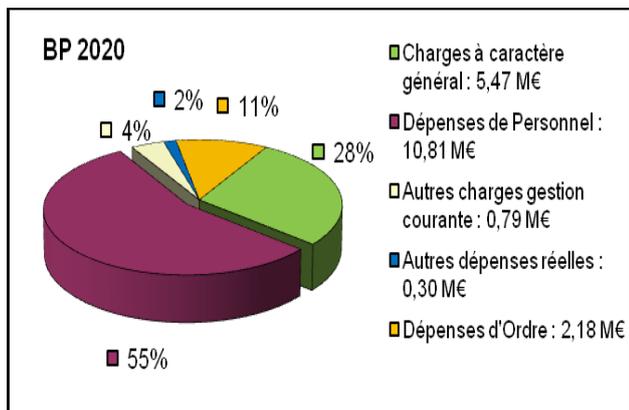
B / DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de 19 550 000 €uros sont réparties à hauteur de 17 370 000 €uros pour les Opérations Réelles et 2 180 000 €uros pour les Opérations d'Ordre.

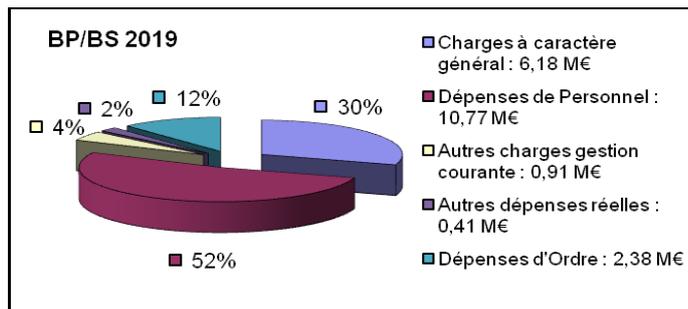
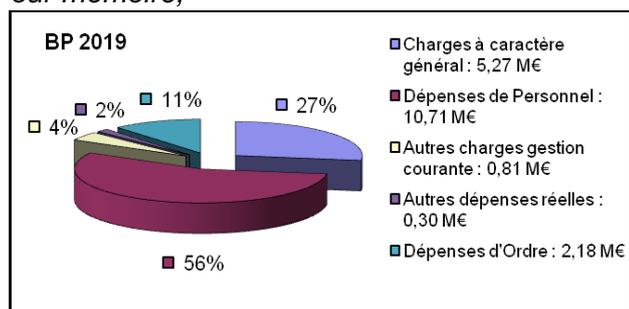
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **17 370 000 €uros** et sont en hausse de **280 000 €uros** (soit +1,64%) par rapport au BP 2019 (17 090 000 €).

Ces dépenses s'établissent comme suit :

	BP 2020	BP 2019	ROB 2020	BP/BS 2019	BP/BS 2018
Charges à caractère général (Chapitre 011)	5 473 270 €	5 274 100 €	5 451 000	6 181 400 €	5 846 810 €
Dépenses de Personnel (Chapitre 012)	10 808 000 €	10 707 000 €	10 808 000	10 775 000 €	10 376 000 €
Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)	786 400 €	809 600 €	808 000	906 610 €	891 800 €
Charges exceptionnelles (Op.Réelles) (Chapitre 67)	52 230 €	52 200 €	53 000	152 890 €	125 990 €
Dépenses imprévues/Atténuations de produits (022-014)	250 100 €	247 100 €	250 000	257 100 €	246 400 €
S/Total des dépenses directes (+1,64%)	17 370 000 €	17 090 000 €		18 273 000 €	17 487 000 €
Opérations d'Ordre (Dotation aux amortissements)	680 000 €	680 000 €	680 000	680 000 €	640 000 €
Prélèvement pour le financement des investissements	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000	1 700 000 €	1 500 000 €
TOTAL GENERAL (+1,45%)	19 550 000 €	19 270 000 €		20 653 000 €	19 627 000 €



Pour mémoire,



➤ **Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 5 473 270 euros**, c'est-à-dire qu'elles connaissent une augmentation de 199 170 euros (*ou +3,78%*) par rapport au BP 2019 (5 274 100 €). Les crédits 2019 ont fait l'objet d'ajustements (*baisse, majoration, modulation interne entre comptes*) au vu des prévisions et réalisations, en les modulant en fonction des besoins réels, des projets pour le budget 2020 et son équilibre (*hors reprise de la quote-part non affectée du résultat excédentaire de l'exercice 2018 inscrit au BS 2019*).

Ainsi, l'augmentation du BP 2020 résulte notamment de la hausse des prestations de services (*~+86 000 € dont 31 000 € Ramassage scolaire, 50 000 € entretien espaces verts...*), des crédits alloués pour les honoraires des artistes (*~+65 000 € dont 10 000 € Centre d'Art, 20 000 € vacations EJ.V, 20 000 € ouvrage Ville...*), des fournitures diverses et d'entretien (*~+10 000 €*), des prestations d'entretien (*~+121 000 € dont 29 000 € vidéoprotection, 63 000 € bâtiments divers...*), ...

A noter, une diminution notamment de la baisse des consommables (*~-42 000 € ajustement de l'enveloppe budgétaire*), des fournitures de travaux en régie (*~-25 000 €*), des prestations diverses (*~-16 000 € principalement transports biens/personnes*)...

➤ **Les charges de personnel (Chapitre 012) sont prévues pour un montant de 10 808 000 euros** contre 10 707 000 € en 2019. Elles connaissent une augmentation de +0,94% (+101 000 €). Toutefois, il est à remarquer un réajustement du prévisionnel sur l'exercice 2019 au vu des réalisations (*soit une hausse réelle de 33 000 € ou +0,31% par rapport BP/BS 2019*).

Le montant de la masse salariale est réparti à hauteur de 10 788 000 €uros pour les charges de personnel et 20 000 €uros pour les frais de mutualisation liés aux autorisations d'urbanisme. Cette somme correspond au montant mentionné dans le ROB. Elle a fait l'objet d'une analyse exhaustive.

Les charges de personnel correspondent à un effectif budgétaire prévisionnel au 01/01/2020 de 321 agents, correspondant à 206 titulaires et 115 non titulaires

Elles intègrent notamment la revalorisation du plafond du taux des Accidents du Travail (+0,5% - *Taux prévisionnel de 2,35% pour 2020*), de la valeur du SMIC (+0,5%), le gel du point d'indice, l'évolution du PPCR (*Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations*), la mise en place du RIFSEEP (*Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel*), la hausse de l'assurance statutaire (+50%), l'impact des évolutions de carrières (départs, recrutements, mobilité, vacataires)....

Le ratio des dépenses de personnel s'élève à **62,40** % des Dépenses Réelles de Fonctionnement, contre **63,02** % pour le BP 2019.

Pour ce qui concerne la mutualisation actuelle, relative aux instructions des autorisations d'urbanisme, et hors mutualisation future (*pas d'évolution à ce jour*), la dépense prévue passe de 15 000 € à 20 000 € pour 2020, soit une hausse de 5 000 €.

Année	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019 au 27/10/19	Prévisionnel 2017	Prévisionnel 2018	Prévisionnel 2019	Prévisionnel 2020
Chapitre 012 (Avec AME)	10 133 434,96 €	10 513 348,74 €	10 441 023,72 €	9 606 134,52 €	10 527 000 €	10 476 000 €	10 775 000 €	10 808 000 €
Evolution	1,02%	3,75%	- 0,69%		1,79%	- 0,48%	2,85%	0,31%

➤ **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) et charges exceptionnelles (chapitre 67) représentent 838 630 €uros** contre 861 800 €uros l'année précédente, soit une légère diminution des crédits (-23 170 €). Ces dépenses n'appellent pas d'observations particulières hormis un ajustement au regard des prévisions/réalisations de 2019 et de mouvements en interne entre chapitres.

A noter toutefois :

- une diminution de 13 010 € des crédits alloués aux subventions (chapitre 65), liée principalement à un transfert de 22 000 € au chapitre « 011 » ; mais tenant compte notamment d'une majoration de 2 500 €uros de la subvention allouée aux J3 Sports (*Base augmentation des tarifs de 1%*) et 7 000 €uros pour l'association C du + (Organisation du Noël des enfants du personnel) ;
- une diminution des frais de scolarité pour les communes extérieures, à hauteur de 15 000 €uros.

➤ **Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 245 100 €uros**, contre 242 100 €uros au BP 2019, soit une légère augmentation de 3 000 €uros (ou 1,24%). Cette hausse s'explique essentiellement par l'ajustement des écritures comptables établies au titre du FPIC (Fonds de Péréquation) pour la partie « prélèvement » : il a été prévu de maintenir un solde prévisionnel négatif de 50 000 €uros à la charge de la Ville par souci de sécurité (*Base réalisation 2018, dans l'attente des données définitives et du gel de la péréquation horizontale PLF 2020 définitif*).

Amilly	Prév. 2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Part Prélèvement	240 000	210 711	235 375	231 096	174 276	114 555	75 987	50 059
Variations N/N-1	29 289	- 24 664	4 279	56 820	59 721	38 568	25 928	16 601
F.P.I.C. Total	-50 000	-19 296	-48 916	-42 161	-7 688	13 942	19 413	-37 950
Variations N/N-1	-30 704	29 620	-6 755	-34 473	-21 630	-5 471	57 363	-37 950

➤ **Les opérations d'ordre s'élèvent à 2 180 000 € (maintien du BP 2019) et comprennent la dotation aux amortissements (680 000 €) ainsi que le prélèvement pour le financement des investissements (1 500 000 €).**

Les amortissements sont maintenus pour leur montant global au niveau du BP 2019 (*Matériels 610 000 € (au lieu de 617 000 €), Subventions versées 70 000 € (au lieu de 63 000 €)*) ; et ont été estimés sur la base d'une hypothèse haute (*100% des biens amortissables budgétés*).

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prév. 2020
709 000 €	623 000 €	730 000 €	730 000 €	640 000 €	640 000 €	680 000 €	680 000 €
7,91%	-12,13%	17,17%	0,00%	-12,33%	0,00%	6,25%	0,00%

L'ensemble des **dépenses de fonctionnement** (réelles et d'ordre) atteint **18 050 000 €uros**, ce qui permet, face aux **19 550 000 €uros de recettes**, de dégager un **prélèvement de 1 500 000 €uros**.

Cet autofinancement est maintenu à son niveau de 2016, 2017 et 2018, après avoir connu pour mémoire deux baisses successives en 2015 puis 2016 (*soit -1 200 000 € sur deux ans ou -44,45%*) :

BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP/BS 2019	Prév. 2020
2 700 000 €	2 700 000 €	2 000 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 700 000 €	1 500 000 €
0,00%	0,00%	-25,93%	-25,00%	0,00%	0,00%	+13,33%	-11,76%

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT (détail à partir de la page 20 pour les dépenses et de la page 22 pour les recettes)

La section d'investissement s'élève à 3 726 500 € (contre 4 200 000 € en 2019) et présente une baisse de 473 500 € ou -11,27% (+1,92% pour le BP 2019).

A / RECETTES D'INVESTISSEMENT

La contraction des ressources provient essentiellement de la diminution des crédits inscrits au titre du FCTVA (fonds d'investissement), au regard des travaux réalisés en 2018 (N-2) (*prévisionnel : 600 000 € pour 2020 contre 1 155 000 € pour 2019, soit une baisse de 555 000 € ou -54,20%*). Toutefois, il est à noter une quasi reconduction des crédits de subventions, une hausse de la Taxe d'Aménagement et l'inscription nouvelle du prêt CAF (en lien avec la subvention) accordé pour la construction des garderies périscolaires du Clos-Vinot, qui permettent d'absorber pour partie la baisse significative des ressources.

Les **recettes d'investissement** s'établissent à **3 726 500 €** et comprennent :

- ⇒ **Des recettes réelles pour 1 526 500 €** (contre 2 000 000 € en 2019, soit - 473 500 € ou -23,68%) :
- **Les dotations 800 000 € (chapitre 10)**, en forte diminution de 510 000 € par rapport au BP 2019 (1 310 000 €), avec un Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) à hauteur de 600 000 € (-555 000 € par rapport au BP 2019), et une Taxe d'Aménagement pour 200 000 € (+45 000 € par rapport au BP 2019).
- **Les subventions d'investissement (chapitre 13) pour 454 500 €**, en légère diminution de 17 230 € par rapport au BP 2019 (471 730 €), relatives à des programmes en cours soit 153 500 € de l'Etat (*Fonds de soutien 2019 Garderies périscolaires Clos-Vinot*), 150 000 € du Département (*Réhabilitation Mairie Protocolaire Mory*), 121 000 € de la C.A.F. (*Garderies périscolaires Clos-Vinot*), 15 000 € de la Fondation du Patrimoine (*Réhabilitation Moulin Bardin*) ; sans oublier la subvention annuelle relative aux produits des amendes de police (15 000 €).
- **Le prêt d'investissement (chapitre 16) pour 242 000 €**, alloué par la C.A.F. pour la construction des garderies périscolaires du Clos-Vinot (*en lien avec la subvention*).
- **Les opérations pour compte de tiers (comptes 45) s'élèvent à 20 000 €** (soit - 18 000 € par rapport au BP 2019) et correspondent :

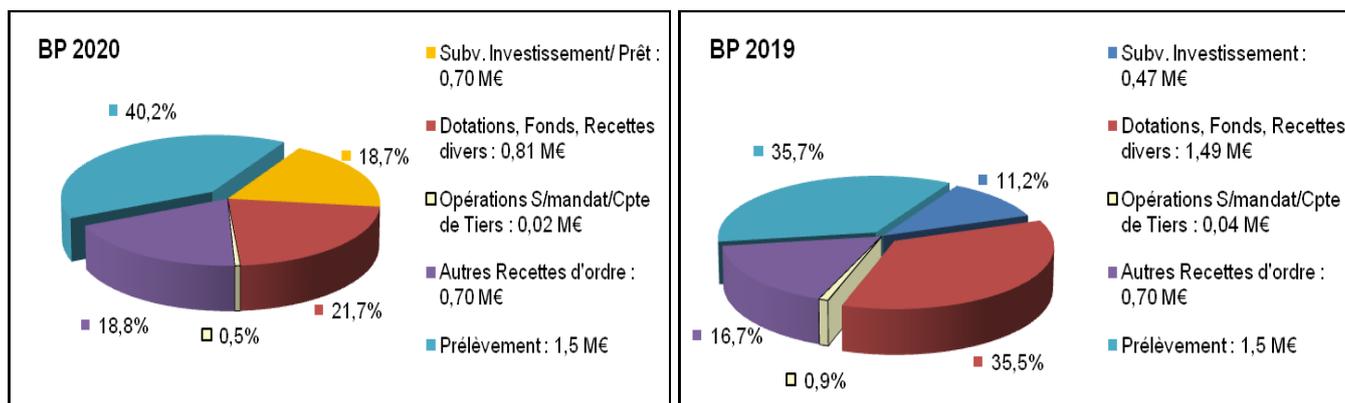
- à des **travaux effectués d'office pour le compte de tiers pour 20 000 €** (enveloppe), provenant du remboursement par des tiers déficients de travaux engagés par la Ville dans le cadre d'une procédure d'urgence ;

- à des **opérations sous mandat**. Aucun crédit n'est prévu pour 2020 (contre 18 000 € au BP 2019). Nous sommes dans l'attente de l'estimation financière réelle des travaux pour le rond-point/parking Rue de la Fontaine et la piste cyclable de la Rue Lino Ventura.

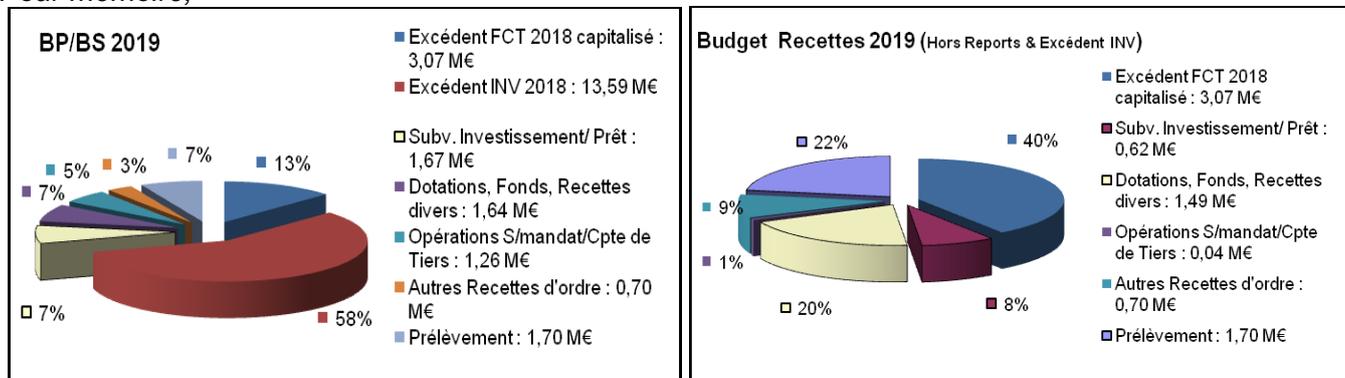
➤ **Les produits des cessions d'immobilisations (terrains/matériels) pour 10 000 €** (contre 180 270 € en 2019), correspondant à des cessions/échanges de terrains à hauteur de 8 000 € (Fonteny, Ruisseau) et à des cessions de matériels pour 2 000 € (enveloppe).

⇒ **Des recettes d'ordre pour 2 200 000 €** (identique au BP 2019) :

- Prélèvement de **1 500 000 €** (maintien BP 2019 ; - 200 000 € par rapport BP/BS 2019) ;
- Amortissements pour **680 000 €** (Hausse Matériels (610 000 €), Maintien Subventions versées (70 000 €)) ;
- Opérations d'intégration patrimoniales pour **20 000 €** (maintien BP 2019).



Pour mémoire,



B / DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** s'établissent à **3 726 500 €** (contre 4 200 000 € en 2019, soit -473 500 € ou -11,27%) et comprennent des dépenses réelles à hauteur de 3 632 500 € (contre 4 068 000 € en 2019, soit une baisse de -435 500 € ou -10,71 %) et des dépenses d'ordre de 94 000 € (contre 132 000 € soit une baisse de 38 000 €).

Toutefois, il est précisé que ces dépenses concernent des **acquisitions et travaux à hauteur de 3 607 500 €** (contre 3 993 000 € pour le BP 2019, soit -385 500 €).

Pour les dépenses, il est à noter une diminution du montant de l'enveloppe budgétaire allouée aux travaux dans les bâtiments principalement (~ -408 000 €), une hausse pour les acquisitions foncières et mobilières (~ 91 000 €) et le report de l'inscription annuelle au BS 2020 du reversement de la quote-part de Taxe d'Aménagement à l'AME au titre de l'exercice 2019 (~ 100 000 €). Cette diminution globale s'explique essentiellement par une baisse des ressources.

La priorité est donnée aux opérations en cours et à celles dont les subventions ont été obtenues dans le cadre des engagements du programme municipal.

Les dépenses d'investissement peuvent être réparties en cinq catégories.

• Les bâtiments pour 2 107 500 € (ROB : Idem - Pour mémoire BP 2019 : 2 516 000 €) :

▪ Bât. Sportifs (Piscine Couverture isothermique gd bassin/dalles terrasse/Faïence bassin&plage - Murs Ladoumègue ...)	100 000 €
▪ Bât. Scolaires (90000€ Peintures Goths/Prim, 50000€ St.firm/Mat Extension, 29000€ Faux plafonds Closv/Mat,...)	182 200 €
▪ Bât. Culturels (Pailletterie WC, Etude phonique, Chaudière)	82 800 €
▪ Bât. ALSH/Petit Chesnoy (34 000€ Plateau EPS // 254 400€ Réhabilitation bâti « Cheminée » Complément)	288 400 €
▪ Réhabilitation Ecole du Clos-Vinot Elémentaire (complément enveloppe)	111 900 €
▪ Construction d'une Garderie périscolaire site du Clos-Vinot (complément enveloppe)	300 000 €
▪ Réhabilitation Maison Protocolaire Mory (complément enveloppe)	150 000 €
▪ Réhabilitation Hôtel de Ville (complément enveloppe)	500 000 €
▪ Création d'un Restaurant au Centre-Bourg (Rue R.Tellier - Complément enveloppe)	303 200 €
▪ Divers (30 000 € Maison Santé Pluridisciplinaire, 43 300 € Local nettoyeur HP STAT, 15 000 € Hangar Pailletterie...)	89 000 €

• La voirie pour 1 000 000 €, avec 0 € Part AME (ROB Hors AME) :

▪ Voiries nouvelles (Complément Rue de la Fontaine, Provision Rue Lino Ventura)	400 000 €
▪ Réfection de la voirie (Réfections ponctuelles)	470 000 €
▪ Eclairage Public (Enveloppe affaiblisseurs de puissance, luminaires, Diagnostic)	80 000 €
▪ Défense Incendie (Enveloppe P.I.)	30 000 €
▪ Travaux divers (Plans topographiques, Extension réseau Enedis...)	20 000 €

• Les travaux en régie pour 50 000 € (ROB : Idem – Pour Mémoire BP 2019 : 100 000 €) :

▪ Divers (Enveloppe Provision pour divers travaux)	50 000 €
--	----------

• L'acquisition de matériel pour 250 000 € (ROB : Idem) :

▪ Education/Enfance (Structure jeux-Défibrillateurs-Sonorisat°-Sol souple-Tapis de gym-Armoire cuisine...)	39 650 €
▪ Sports (Praticables gym, Sauna, Tennis tables, Buts foot/basket, Traçeuse peinture, Filet cage marteau, bancs, ...)	80 050 €
▪ Culture (Port-folio/Accordéon/Altos/Guitare, Défibrillateurs, Projecteurs/Logiciel Mac Lumières, ...)	20 200 €
▪ Parc automobile (Enveloppe pour véhicule)	45 000 €
▪ STAT/Divers (Illuminations Noël, Marteau piqueur, Vestiaires, Bancs, Drone, Terminaux verbalisation, Relais radio,...)	65 100 €

• **Les acquisitions de terrains pour 200 000 €uros** (ROB : Idem - Pour Mémoire BP 2019 : 115 000 €) :

▪ Enveloppe pour acquisitions foncières (Terrains nus Aisance Hautes Varennes, Rue du Carré)	9 000 €
▪ Enveloppe pour acquisitions foncières (Terrains de voiries Rue du Fonteny)	3 200 €
▪ Enveloppe pour acquisitions foncières (Terrains divers Mare Rue du Ruisseau)	7 800 €
▪ Enveloppe pour acquisitions foncières (Terrains Bâti Réserve foncière)	180 000 €

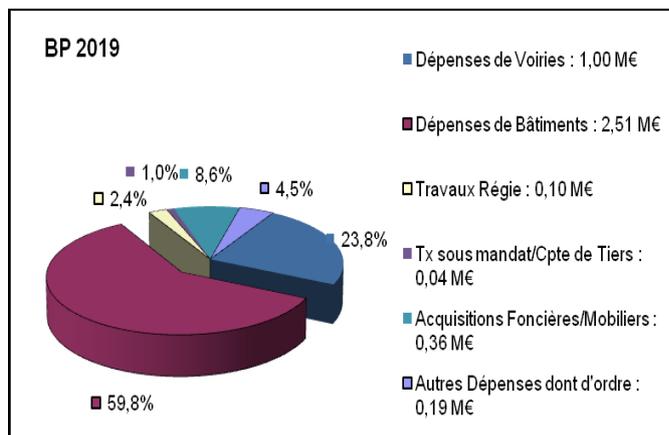
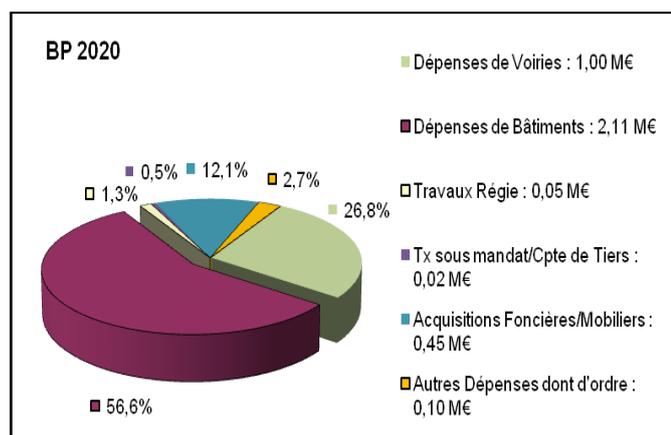
Les autres dépenses de la section d'investissement (hors « dette ») s'élèvent à 69 000 € et comprennent principalement les travaux pour compte de tiers réalisés par la Ville dans le cadre d'une procédure d'urgence (20 000 €) et des opérations d'ordre patrimoniales (Acquisitions/Cessions foncières pour 20 000 €, Amortissement subventions d'équipement pour 24 000 €). Les opérations sous-mandat feront l'objet ultérieurement d'un ajustement budgétaire au regard des voiries retenues (Fontaine, L. Ventura).

Concernant l'« avance de trésorerie » de la CAF (Construction Petite Enfance, Centre de Loisirs, Garderies périscolaires du Clos-Vinot), elle donne lieu à un remboursement annuel (Taux zéro) de 50 000 €, conformément au tableau ci-dessous :

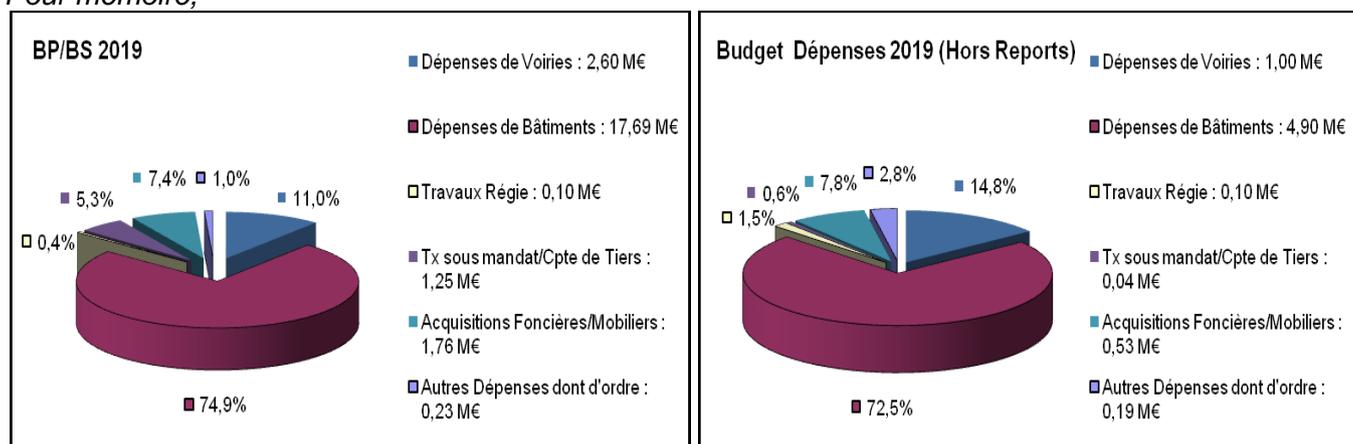
Dette en capital	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	S/Total
Maison de la Petite Enfance	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	8 000			208 000
Centre de Loisirs				25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	200 000
Garderie Clos-Vinot						25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	150 000
	25 000	25 000	25 000	50 000	50 000	75 000	75 000	75 000	58 000	50 000	50 000	558 000

Dette en capital	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	Total G.
Maison de la Petite Enfance												208 000
Centre de Loisirs	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	1 290	451 290
Garderie Clos-Vinot	25 000	25 000	25 000	17 000								242 000
	50 000	50 000	50 000	42 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	1 290	901 290

A ce jour, il n'y a pas d'autre dossier en cours (Pour rappel, un dossier pour la réhabilitation du Petit Chesny à la Pailletterie (dont la salle dite « cheminée ») est envisagé).



Pour mémoire,



Pour mémoire, rappel des prévisions antérieures pour les investissements :

Enveloppe d'équipement	BP 2016	BP/BS 2016	BP 2017	BP/BS 2017	BP 2018	BP/BS 2018	BP 2019	BP/BS 2019	Prévisionnel 2020
Recettes hors excédents (FCTVA, TA, Subventions, Prélèvement)	3,13 M€	3,86 M€	3,44 M€	4,05 M€	3,37 M€	3,41 M€	3,28 M€	3,63 M€	3,00 M€
Dépenses d'équipement (hors opérations sous mandat et reports)	3,80 M€	6,78 M€	4,04 M€	7,85 M€	3,90 M€	6,42 M€	3,97 M€	6,53 M€	3,60 M€

Conclusion :

Ce projet de Budget Primitif 2020 est un budget de continuité et de transition. Il répond aux objectifs et intègre les principaux éléments présentés dans le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Il convient de rappeler que la Ville d'Amilly exerce depuis plusieurs années une gestion basée sur la rigueur et la vigilance au quotidien, permettant ainsi de contenir les dépenses et de respecter les engagements pris par les Elus. Les budgets de ce mandat qui s'achève auront été marqués par des contraintes financières multiples, résultant principalement de la baisse des dotations.

Les Elus auront tenu leurs engagements, à savoir :

- le maintien des trois taux de la fiscalité locale ;
- le soutien aux associations sans diminution des subventions ;
- et le financement des investissements sans recours à l'emprunt.

Tout cela en répondant aux attentes des Amilloises et Amillois avec des services adaptés et des activités de qualité.

Avis favorable des membres de la commission des finances en date du 02 décembre 2019

Le Conseil Municipal a rendu un avis favorable, à l'unanimité (31 voix Pour) en séance du 11 Décembre 2019, sur le Budget Primitif 2020 de la Ville.